

# Gakkodento

## ARTS MARTIAUX ET ENERGETIQUES

### KOBUDO Tarification Adhérent

N° du paiement	Détail du paiement		TOTAL	encaissement
1 <sup>er</sup>	Adhésion à l'association	10€	Chèque n°1 : 47€	Fin octobre
	Cotisation de septembre	18€		
	Licence FSCF	19€		
2 <sup>nd</sup>	Cotisation d'octobre	54€	Chèque n°2 : 54€	Début janvier
	Cotisation de novembre			
	Cotisation de décembre			
3 <sup>ième</sup>	Cotisation de janvier	54€	Chèque n°3 : 54€	Fin mars
	Cotisation de février			
	Cotisation de mars			
4 <sup>ième</sup>	Cotisation d'avril	54€	Chèque n°4 : 54€	Fin juin
	Cotisation de mai			
	Cotisation de juin			

- Le montant mensuel est non divisible au prorata du nombre de séances pratiquées
- Cette tarification est **inchangée** si vous pratiquez plusieurs disciplines dans l'association
- Les paiements peuvent être réalisés en une seule fois (un seul chèque) ou en plusieurs fois (4 chèques) le jour de l'inscription.
- Dans le cas du paiement en plusieurs fois, (4 chèques), les encaissements de chaque chèque se feront comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Si les échéances proposées ne conviennent pas toutes, vous pouvez indiquer au dos de chaque chèque la date à partir de laquelle chacun d'eux peut être encaissé.
- Adhésion à l'AIRBJ :
  - Instructeur 30€/an
  - Kyudansha 20€/an

# Gakkodento

## ARTS MARTIAUX ET ENERGETIQUES

### KOBUDO

#### Tarification : Adhérents demandeur d'emploi, étudiant, le conjoint d'un couple

N° du paiement	Détail du paiement : <b>demandeur d'emploi, étudiant, couple</b>	TOTAL	encaissement
1 <sup>ier</sup>	Adhésion à l'association	10€	Chèque n°1 : 38€  Fin octobre
	Cotisation de septembre	9€	
	Licence FSCF	19€	
2 <sup>nd</sup>	Cotisation d'octobre	27€	Chèque n°2 : 27€  Début janvier
	Cotisation de novembre		
	Cotisation de décembre		
3 <sup>ième</sup>	Cotisation de janvier	27€	Chèque n°3 : 27€  Fin mars
	Cotisation de février		
	Cotisation de mars		
4 <sup>ième</sup>	Cotisation d'avril	27€	Chèque n°4 : 27€  Fin juin
	Cotisation de mai		
	Cotisation de juin		

- Le montant mensuel est non divisible au prorata du nombre de séances pratiquées
- Cette tarification est **inchangée** si vous pratiquez plusieurs disciplines dans l'association
- Les paiements peuvent être réalisés en une seule fois (un seul chèque) ou en plusieurs fois (4 chèques) le jour de l'inscription.
- Dans le cas du paiement en plusieurs fois, (4 chèques), les encaissements de chaque chèque se feront comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Si les échéances proposées ne conviennent pas toutes, vous pouvez indiquer au dos de chaque chèque la date à partir de laquelle chacun d'eux peut être encaissé.
- Adhésion à l'AIRBJ :
  - Instructeur 30€/an
  - Kyudansha 20€/an